

## L'URGENCE N'EST PAS DE DEREGLEMENTER LE TRAVAIL

## L'URGENCE ABSOLUE EST DE PROTEGER

### **La santé de toutes et tous et de chacun.e doit être la priorité absolue.**

Alors que des centaines de malades sont morts, que les professionnels de la santé en annoncent des milliers dans les jours à venir, l'Union Départementale CGT du Puy de Dôme demandent que tous les moyens soient mis en œuvre pour soigner, protéger la population et les salarié.es de cette épidémie.

### **Au plus haut niveau, les membres du gouvernement prennent des décisions irresponsables !**

A l'image de la Ministre du travail, Mme Pénicaut, qui multiplie les déclarations et pressions pour faire travailler les salarié.es, en exposant leur santé, dans des entreprises dont l'activité n'est pas vitale. **Mme Pénicaut semble plus se soucier des profits des géants du BTP que de la santé des salarié.es de la construction.**

### **Les employeurs ne prennent pas toutes les dispositions pour protéger les travailleurs.es du public comme du privé, alors même que le Code du travail en fait une obligation.**

- **Dans le secteur du commerce et de la distribution** : nous demandons d'ordonner la fermeture immédiate de toutes les entreprises du département dont l'activité ne répond pas aux besoins essentiels de la population, ainsi que la fermeture de tous les établissements de commerce alimentaire où des foyers infectieux ont été signalés.

- **Dans le secteur public** ou là encore le manque de moyens se fait sentir. Notre organisation syndicale est bien entendu pour la continuité du service public en cette période de crise sanitaire (ouverture des garderies pour les citoyens qui travaillent en milieu hospitalier ou tous autres métiers régaliens, l'état civil dans les mairies, la mise en place d'astreinte technique...) mais les autorités territoriales doivent prendre garde au maintien de la santé des agents placés sous leur autorité. Nous exigeons de prendre les mesures nécessaires pour une gestion uniforme et coordonnée des acteurs locaux.

- **La situation dans les bureaux de poste ouverts** est de plus en plus inquiétante pour les personnels. Il est inconcevable que les personnels soient mis en danger du fait de comportements irresponsables. L'Etat doit mettre en place une communication adéquate et appropriée en la période de crise sanitaire sans précédent que nous vivons actuellement. C'est le devoir de l'Etat de protéger aussi bien la population que les salarié.es qui travaillent pour lui. Les moyens modernes de communication à disposition le permettent, encore faut-il avoir la volonté de mettre en place cette communication.

- **Le secteur du bâtiment** ou dans la quasi-totalité des chantiers, les mesures de protection ne peuvent être respectées soit lors du travail (matériaux et outils échangés), soit dans le transport (un seul passager par véhicule), soit pour se restaurer à midi (les cabanes de chantier souvent dans un état d'hygiène non conforme et permettent difficilement le respect de la distanciation). Nos organisations appellent au respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement et invitent les salarié.es à faire valoir leur droit de retrait si elles ne sont pas respectées.

- **Dans la plupart des secteurs** : métallurgie, chimie, construction, ports et docks, plateformes d'appel, banques... ce sont les salarié.es et les délégué.es qui imposent des mesures de fermetures, de réduction d'activité, de protection élémentaire, aux employeurs.

- **Dans les hôpitaux et EHPAD**, les hospitaliers et médecins, en première ligne, organisent et font tout pour soigner, en palliant dans l'urgence, aux défaillances et manques liés aux décisions ministérielles récentes et des années précédentes. Le manque dramatique de lits (100 000 lits fermés en 20 ans) amène à faire sortir des patients par centaines pour disposer de places pour malades de l'épidémie.

**Cette crise sanitaire met malheureusement en exergue la crise de l'hôpital public et le refus des autorités à prendre en compte en temps voulu les messages d'alerte et de malaise des personnels soignants.**

# Dans cette situation gravissime, l'Union Départementale CGT du Puy de Dôme défend des mesures d'Urgence :



## Pour les hôpitaux :

- Réquisition des secteurs économiques et logistiques pour produire et fournir les matériels de protection (gants, gel, masques, surblouses), les respirateurs et tout autre matériels indispensables.
- Réouverture de tous les lits nécessaires.
- Nationalisation de l'usine Luxfer à Gerzat pour répondre aux besoins en bouteilles d'oxygène médical.

## Pour les entreprises et services publics :

- L'arrêt de toutes les activités économiques comme par exemple l'industrie qui ne sont pas indispensables à la population.
- Le retrait de toutes les dérogations au Code du travail inscrites dans la loi d'Etat d'urgence sanitaire en matière de temps de travail, de repos hebdomadaires ou dominicaux, de prises de congés ou RTT imposées etc.
- La mise à disposition de protections individuelles et collectives pour tous les personnels devant travailler sous peine de droit de retrait quand ces conditions ne sont pas validées par les CSE et CSSCT de l'établissement ou de l'entreprise.
- L'arrêt des activités pour tous les salarié.es des plateformes numériques et la création d'indemnités salariales similaires aux autres salarié.es.
- Le paiement intégral des salaires par le biais de la promulgation d'un décret de catastrophe sanitaire et la mise à contribution des groupes d'assurances comme en cas de catastrophe naturelle.

- La mise en place de correspondants dans chaque préfecture et chaque Direccte en lien avec notre organisation syndicale afin de signaler les problèmes et de les régler.

**La Cgt du Puy de Dôme soutient les salarié.es qui appliquent le droit de retrait pour se protéger, et toutes celles et ceux qui agissent pour défendre leurs droits. Nous exigeons à nouveau le retrait pur et simple du projet de loi de retraites par points, et pas seulement son "report" comme indiqué par le Président. De même nous demandons le retrait de la réforme de l'assurance chômage.**

**Le COVID-19 ne doit pas être un prétexte pour ce gouvernement pour porter atteinte aux libertés fondamentales et restreindre les droits des salarié.es ou déroger au statut de la fonction public.** Le confinement ne doit pas être assimilé à une période de congés imposés ou à une décision unilatérale des employeurs d'imposer la prise de RTT ou de jours placés sur le compte épargne temps sauf si l'accord collectif lui donne expressément cette prérogative.

**C'est à l'Etat de prendre en charge les conséquences de cette crise sanitaire.**

Durant tout le processus de confinement, aucune sanction ne pourra être prise envers les salarié.es et leurs représentant.es qui auront fait valoir leur droit de retrait et de grève. La mise en place du chômage partiel devra être indemnisée à 100% en mettant à contribution les capitaux privés, notamment le secteur assurantiel. Certains grands groupes financiers ont les moyens de contribuer à cette solidarité nationale. L'urgence aujourd'hui est de protéger la santé de toutes et tous les salarié.es et d'assurer la satisfaction des besoins essentiels de la population.

**Les circonstances actuelles appellent un pouvoir exécutif irréprochable dans l'exercice de ses prérogatives.**

**Nous ne sommes pas « en guerre », nous luttons contre une maladie. La priorité, c'est notre santé et non leurs profits !**

**L'URGENCE, C'EST D'ARRÊTER PARTOUT L'ÉCONOMIE NON NÉCESSAIRE À CETTE LUTTE POUR PRÉSERVER LA SANTÉ DE TOUS ET TOUTES.**